



Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N° Réf. : NDA JMA MR

ARRETE N° 97/179
Série A

OBJET : Délégation de fonctions et de signature compte tenu de l'empêchement de Mme Jeannine GRENOT à Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-18,

VU l'arrêté n° 95-329 (série B) du 27 juin 1995 accordant à Mme Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint, délégation pour toutes les questions relatives aux finances,

CONSIDERANT que Madame Jeannine GRENOT est empêchée jusqu'au 1^{er} décembre 1997 inclus,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint remplace Mme Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint dans la plénitude de ses fonctions, jusqu'au 1^{er} décembre 1997 inclus. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter des affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 14 Octobre 1997.

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

